Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'association MFQ Bourgogne-Franche-Comté

Réunie le 4 juin 2026 à 17 heures au COPS

56 Chemin des Montarmots, Besançon

Chaque adhérent a reçu un courriel d'invitation

L'ordre du jour est :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2025,
- Rapport moral de la Présidente et rapport d'activités,
- Rapport et compte-rendu financier de l'exercice 2025,
- Approbation des conventions réglementées,
- Quitus au trésorier pour l'exercice 2025,
- Présentation et approbation budget prévisionnel 2026,
- Questions diverses.

Les adhérents présents ont émargé la feuille de présence. Les adhérents munis des pouvoirs que leur ont remis les adhérents qu'ils représentent émargent en qualités la feuille de présence.

Sont également présents les invités à l'assemblée :

- Romain Bouzigon et Alexandre Chouffe, Dirigeants du COPS
- M. Franck Morot, directeur du MFQ BFC.

La présidente déclare l'assemblée ouverte.

Il est procédé à la désignation du bureau de l'assemblée :
L'assemblée est présidée par Mme Galland en sa qualité de vice-présidente de l'association.
Est nommé **secrétaire**
Sont nommés **scrutateurs**

La Présidente constate la présence de 55 **adhérents** présents ou représentés à jour de leur cotisation sur les **182 adhérents** que compte l'association à ce jour. Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts du MFQ Bourgogne-Franche-Comté :

Nombre de votants présents : 43 **Nombre de procurations :** 12 **Total votants :** 55

L'assemblée peut donc valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1 - L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 en date du 5 juin 2025 :
- vote pour : **- vote contre :** 0 **- abstention :** 0

2 - L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour la gestion 2025 et approuve le rapport moral présenté par la Présidente Christine Galland :
- vote pour : **- vote contre :** 0 **- abstention :** 0

3 - L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier approuve les comptes de l'exercice 2025 et donne quitus au trésorier.
Elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 1 791,80 € au report à nouveau :
- vote pour : - vote contre : 0 - abstention : 0

4 - L'Assemblée Générale approuve la convention règlementée intervenue au cours de l'exercice 2025 avec la Région BFC :
- vote pour : - vote contre : 0 - abstention : 0

5 - L'Assemblée Générale autorise la sollicitation de subventions auprès de la Région BFC, des services de l'Etat, de l'union Européenne et de l'ARACT ou de toutes autres structures susceptibles d'apporter une subvention pour les exercices 2026, 2027 et 2028 :
- vote pour : - vote contre : 0 - abstention : 0

6 - L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2026, conformément à l'article 14 des statuts :
- vote pour : - vote contre : 0 - abstention : 0

7 - L'Assemblée Générale approuve l'augmentation des tarifs d'adhésion 2027 de l'ordre de 8,9 %.
- Vote pour : Vote contre : 0 - abstention : 0

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et l'assemblée close à

Fait à Besançon, le 04 juin 2026

Présidente	Président Délégué	Trésorière
Madame Christine Galland	Christian Longet	Bénédicte Puech

Pièces jointes :
- Le procès-verbal 2025 de l'AGO du 05/06/2025
- Présentation reprenant le rapport moral 2025, le rapport d'activités 2025, le rapport sur les comptes 2025, le budget prévisionnel 2026.